



Aujourd'hui vingt trois mars mil sept Cent soixante dix
neuf, avant midy au Bourg de Hoyer en proutte pardevant
Les notaires Royaux Fourniquet Etude de Sion l'indue, acte
presente en personne Marguerite Dugendre veuve de Martial
Benassy vivant Laboureur, habitante du village de Vouvez
parcisse du present Bourg de Hoyer, la quelle de son bon
gré et libre volonte a declare et Confesse Confenter, comme par
les presentes elle Confent au que David Benassy son fils
Cadet et du feu Martial Benassy maison demurant d'icel
village de Vouvez Contracte mariage En face de l'eglise et au
formes ordinaires avec telle fille ou veuve que bon lui semblera
singulierement avec Marie Grijon fille a feu guillaume Grijon
Et a Marguerite Catel de Saville de Sion promettant d'icel
ledit mariage pour agreable Et de ne venir jamais Contre
apens de tout depens dommages interets, comme aussi aucun
se Constitue par des conventions Violu Contre les conventions
sommes quil pourait avoir devers lui, a l'effet de tout que
elle Constitue pour son procureur general et special la personne de

au quel elle donne plein et entier pouvoir de pour elle et la
son nom assister au mariage que pourra Contracter ledit David
Benassy son fils Et de donner son Confentement ainsi qu'a l'ord

Les actes qui se font pour y parvenir & pour ce requis et nécessaires
promettant d'avoir le tout pour agréable. Dont et de tout quoi lad.
Dugendre nous a requis acte pour servir et valloir ce que sera fait
audit David son fils. & l'exécution. Et subitement de tout
ce que dessus lad. Marguerite Dugendre a obligé tout et un
chacun ses biens présents et futurs et après que lecture de
présentes lui a été faite elle l'a ainsi voulu et accepté promettant
obligant & renonçant &c et adelaire sa voir signer de
ce laquise

Mot Dugendre
noire
voire

Coûtume
noire
voire

Controle à Moyens le vingt trois mars 1779
Mau quatorze sole Coûtume

1779
noire
voire